Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 20 (1875)

Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

No 10.

Lausanne, le 19 Mai 1875.

XXe Année.

Sommaire. — Sur l'organisation du bataillon prussien de chemins de fer. (Suite.) — Loi fédérale concernant les pensions militaires et les indemnités. — Nouvelles et chronique.

Supplément (comme Armes spéciales). — Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1874.

SUR L'ORGANISATION DU BATAILLON PRUSSIEN DE CHEMINS DE FER.

Extrait du rapport présenté au Conseil fédéral, le 2 déc. 1873, par G. Naville, sous-lieutenant à l'état-major fédéral du génie. (Suite au nº 9.)

II. Effectif d'une compagnie d'exploitation (Betriebs-Compagnie.) Une compagnie semblable peut exploiter une ligne de 15-30 milles (1 mille allemand = 7,5 kilomètres).

Capitaine	1
1er lieutenant	1
2es lieuts. comme chefs de stations.	4
Total des officiers.	6
Sergent-major	1
Sous-officiers	40
Appointés	20
Soldats	139
Soldats du train	6
Total	$\overline{206}$

Les domestiques d'officiers ne sont pas compris dans la liste cidessus.

•	
Fonctions des sous-officiers:	
Assistants de stations	4
Employé expéditeur	1
Conducteurs de locomotive	12
Chefs de train (Zugführer)	7
Chefs emballeurs (Packmeister)	7
Piqueurs de la voie (Bahnmeister).	3
Télégraphistes	6
Total	40
Fonctions des appointés :	
Garde-trains (Schaffner)	3
Chauffeurs	12
Surveillants de machines à vapeur fixe	2
Ouvriers de télégraphes	2
Ouvriers pour la voie	- 2 1
	$\frac{1}{20}$

Fonctions des simples soldats :